

UNION DES TRAVAILLEURS GUYANAIS

section C.C.I Guyane

DEFENSEUR DE NOTRE AVENIR

Stop à la manipulation

« Bloublou fini »

Cayenne, le 29 juin 2012

Chers (ères) collègues

Vous avez alerté vos Représentants et Délégués du Personnel de l'UTG/CCIG pour leur faire part de vos inquiétudes face aux dégradations des conditions matérielles de travail et de l'état financier de notre institution.

A la demande du syndicat UTG, les Représentants du Personnel ont été reçus le 27 juin 2012 à 15H00 pendant quarante minutes par le directeur général pour l'interpeler au sujet de ces préoccupations

Lors de cet échange, ce dernier a manifesté un vif étonnement et s'est engagé à faire un état des lieux. Nous lui avons bien précisé que ce manque de moyens matériels, croissant au fil des ans, ne concerne que le personnel de classification inférieure.

Vos Représentants ont argumenté que la hiérarchie poursuit les errements de l'époque faste, maintenant révolue avec des voyages en 1ère classe, véhicule de fonction luxueuse, manifestations festives et sponsorings divers etc... (voir cahier de revendications de juin 2011 pour compléter cette liste).

Pour exemple, nous l'avons interrogé sur le bien fondé de la participation du directeur général. de la Chambre de Commerce et d'Industrie région Guyane à la délégation d'élus politique et économique lors de ce dernier déplacement dans l'hexagone pour appuyer le projet pétrolier SHELL. Rappelant que l'organisation des services repose entièrement sur la responsabilité du directeur général. Cette mission prioritaire n'a toujours pas donné lieu à un travail concret. A ce jour, aucun changement à l'organisation du travail, n'a été constaté depuis la grève de juillet 2011.

Monsieur le *directeur général* a justifié ce déplacement comme « *son investissement personnel au développement de la Guyane* ».

Nous rappelons que le président de la CCIR Guyane est accompagné d'un directeur de cabinet.

Ce n'est pas le rôle du directeur général de faire de la politique sur ses heures de travail, sur les deniers et au nom de la chambre de commerce.

Plutôt que de s'introduire dans les missions politiques, le directeur général pourrait enfin s'intéresser aux fonctionnements des instances paritaires afin d'instaurer un vrai dialogue social nécessaire et attendu de tous nos vœux.

Il s'est lancé dans une digression « **du bloubloutage** » pour défendre sa nécessité impérieuse d'une rationalisation des moyens. Il pointe du doigt les dépenses téléphoniques abusives, qu'il impute aux agents de classification inférieure. Nous ne sommes pas surpris de cette stratégie de **stigmatisation du personnel**. Il y a quelques mois le directeur général a voulu chiffrer le coût des retards et des pauses des agents de classification inférieure qu'il qualifie « d'enfants gâtés ».

Nous prenons acte que, selon le point de vue du directeur général, les agents de classification inférieure sont les seuls responsables du déficit budgétaire de notre institution.

Le Syndicat UTG/CCIG dénonce une fois de plus le non respect des accords conclus et la culpabilisation systématique du personnel par la hiérarchie, dans le but de masquer ses dérives financières en tout genre, ses faiblesses de managements, ses incohérences de gestion et tous les manquements qui en découlent.

Cette hiérarchie atone est largement responsable de la dégradation de l'image de notre institution.

L'incompétence manifeste de la direction générale aggrave de jour en jour ce climat anxiogène et accentue le mal être et la souffrance de nombreux collaborateurs.

De cette incompétence chronique de directions générales, successives, maintenues sous l'étouffoir d'un président tribun omnipotent, découle une désorganisation générale.

Nous, Représentants du personnel, rappelons au directeur général la responsabilité qui lui incombe et nous nous opposons fermement aux pratiques malsaines et aux voyages de complaisance qui ont pour seul but de nourrir les égaux et renforcer les carnets d'adresse.

Nous restons vigilants sur tous les dossiers en instance tels que :

Le respect du protocole de fin de grève signé le 28 juillet 2011

L'arrêt des dérives financières en tout genre

L'organisation des services

L'expertise psychosociale

La formation des Elus du Comité d'entreprise et du CHSCT

Le respect des textes en vigueur

Le fonctionnement réglementaire des instances

Ansam ansam nou ké briga, ansam ansam nou ké ganyen

UTG/CCIG - UTG/CCIG - UTG /CCIG- UTG/CCIG - UTG/CCIG - UTG/CCIG - UTG/CCIG -